

Photo

FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

(Partie réservée à l'administration)

Année académique : 20____/20____

N° dossier : _____ N° Matricule : _____ Filière : _____

Spécialité : _____ Niveau : _____ Régime d'inscription¹ : _____

I. IDENTIFICATION

Nom(s) et Prénom(s) Sexe :

Date de Naissance : ____/____/____ Lieu et pays de Naissance :

Nom du père Nom de la mère.....

Région d'origine Département Arrondissement

Nationalité..... Situation matrimoniale Nombre d'enfants :

Handicap : Type de handicap :

Activité professionnelle (éventuellement)² :

Téléphone : Adresse Email :

Nom du parent responsable de la scolarité ou du tuteur.....

Adresse : Téléphone :

II. ETUDES

Diplôme présenté : Spécialité :

Année d'obtention : Lieu³ : Mention

Filière (s) sollicitée (s)⁴ :

Spécialité (s) :

Code RCOM⁵ :

II. Paiement des frais de scolarité

*Nb. : - Paiements exclusivement dans le compte bancaire de l'Institut, domicilié à la CCA-BANK. Compte : 10039.10027.01362675501.26
- Les frais de scolarité s'élèvent à 350 000 XAF, soit 20 000 XAF pour l'inscription et 330 000 XAF de pension.*

Frais d'inscription : 1^{ère} tranche : 2^{ème} tranche :

P.J.: 1. Copie certifiée de l'acte de naissance ; 2. Copie certifiée conforme du diplôme requis ; 3. Attestation de présentation de l'original du diplôme ; 4. Deux (02) photos d'identité ; 5. Certificat médical/Copie certifiée de la carte d'invalidité ; 6. Quittance de versement

Signature de l'étudiant :

RECEPISSE DE DEPOT N° _____

Nom(s) et Prénom(s) : Date :

Année académique : Filière : Spécialité :

Montant versement : N° Quittance :

Nom et signature du responsable d'OKHI ayant reçu le dossier :

¹ (1) Etudiant en Formation Initiale (FI); (2) Etudiant en Formation Continue (FC), (3) Auditeur libre en FC.

² Ecrire « sans emploi » le cas échéant.

³ Centre d'examen pour les diplômes obtenus au Cameroun. Pays et ville pour les diplômes étrangers (Pour ces derniers, une équivalence est requise)

⁴ Inscrire dans l'ordre de préférence les différents choix.

⁵ Code à remettre à l'étudiant par le conseiller pédagogique dont il a bénéficié des avis. Ne concerne donc pas tous les étudiants.